Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260521-2026_DELIB38-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 38/2026

SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026 à 19H00

Date de convocation :	12 mai 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	12 mai 2026	Conseillers présents :	11
		Conseillers votants :	13

L'an deux mil vingt-six, **le vingt-et-un mai** à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Nathalie TACHET et Victoire DENIGOT

Étaient absents : Messieurs Jérôme BOSSAY, Mikaël LEROUX (donne pouvoir à Bruno MERIEN) et Madame Laura LE PAGE (donne pouvoir à Victoire DENIGOT)

Monsieur Bertrand DOUCEY est désigné secrétaire de séance

Compagnie des ports du Morbihan : désignation d'un représentant des actionnaires

Monsieur Le Maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants.

CONSIDERANT que la commune de La Roche-Bernard est actionnaire de la compagnie des ports du Morbihan ;

Le renouvellement du conseil municipal implique la désignation d'un nouveau représentant de la commune pour les assemblées spéciales, conseils d'administration et assemblées générales au sein de la compagnie des ports du Morbihan.

Monsieur Le Maire enregistre les candidatures suivantes :

- Madame Virginie BLEUNVEN COSTE
- Monsieur Jérôme BOSSAY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE Madame Virginie BLEUNVEN COSTE comme représentant à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la société publique locale « Compagnie des Ports du Morbihan » et, le cas échéant, pour représenter l'assemblée spéciale au Conseil**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260521-2026_DELIB38-DE

d'administration et l'autoriser à exercer toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration (1)

- **DESIGNE Monsieur Jérôme BOSSAY comme suppléant en cas d'absence ou d'empêchement lors de l'Assemblée générale (2)**

1) De façon pratique la personne désignée à l'assemblée spéciale représente en général la collectivité lors des assemblées générales.

2) La désignation d'un suppléant est possible uniquement pour la représentation à l'assemblée générale.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE

MAIRIE de LA ROCHE BERNARD 56130 (Morbihan)